



RESEAU PAYSAGE MIDI-PYRENEES

Journée d'échanges d'expériences

« Energies renouvelables et paysage, promouvoir des approches territoriales »

5 novembre 2009

Rieupeyroux, au siège de la société SA 4R

COMPTE RENDU

LES PARTICIPANTS (par ordre alphabétique)

Marie Dominique ALBINET CAUE Aveyron ; Aurélie AUBRY CAUE Aveyron ; Pierre BASTIDE SA 4R ; Elodie BASTIDE SARL DAVENIR ; Yvain BENZENET DREAL Midi-Pyrénées ; Philippe BERINGUIER UTM GEODE ; Frédéric BERLY DREAL Midi-Pyrénées ; Marie-José BOELLMANN DDEA Hautes-Pyrénées ; Katia BONNINGUE DREAL Midi-Pyrénées ; Stéphane BOUTONNET DREAL Midi-Pyrénées ; Bernadette BRASQUIES DDEA Lot ; Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER DREAL Midi-Pyrénées ; Alexandre CHEVILLON PNR Grands Causses ; Anne CHUNIAUD DREAL Midi-Pyrénées ; Alain COUZINIE PNR Haut-Languedoc ; Lucie CUQUEL CAUE Tarn ; Fabien DAUNAS PNR Grands Causses ; Richard FAUGERE DDEA Hautes-Pyrénées ; Jean-Christophe FRUHAUF DDEA Haute-Garonne ; Jean Pierre GINESTET DDEA Lot ; Patrice GUITARD DDEA Aveyron ; Alain HATTERLEY DDEA Lot ; Pascale HENNE DREAL Midi-Pyrénées ; Claude HERRAEZ DDEA Haute-Garonne ; Agathe KUHNEL PNR Causses du Quercy ; Philippe LABAUME URCAUE Midi-Pyrénées ; Laetitia LAFFITTE CAUE Tarn ; Benoît MARTY Pays Sud Toulousain ; Mellyn MASSEBAU Société Néo Galia ; Elisabeth MATHIEU Conseil Général Haute-Garonne ; Sabine MOLLO DDEA Lot ; Bernard PARAN DDEA Aveyron ; Dominique PRADELS SAS ADDER ; Luce RAMEIL PNR Pyrénées Ariégeoises ; Dominique RIBAUT DRAAF Midi-Pyrénées ; Jean Louis ROLDES DDEA Tarn et Garonne ; Thierry RUDELLE SDAP Aveyron ; Guy SANGIOVANNI DDEA Tarn ; Sylvie SOUSBANC DDEA Tarn et Garonne ; Jérôme SOUYRI DDEA Aveyron ; Brigitte TRUCHOT DREAL Midi-Pyrénées.

EXCUSES : Gérard MASSIP DDEA Tarn et Garonne ; Catherine SOULA-ESPIASSE Paysagiste Conseil DDEA Lot; M. le président du conseil régional, Patrick URBANO, CG du Tarn, Bénédicte DUPRE, Pays de Figeac; Jean-Claude ANGLARS, CG de l'Aveyron; M. le Préfet du Lot; PAYS ROUERQUE OCCIDENTAL; Jean Pierre BRANAT Pays Comminges Pyrénées; Mmes BROUSSE et FONTAINE pays du Lauragais; M. Le Président du Conseil Général de Haute Garonne; Daniel VIAELLE, président du PNR du Haut Languedoc; Philippe RAGGINI, préfecture du Gers; Patrick MORI et Pascal MARCENAC, DDEA du Lot; Isabelle JARDIN, DDEA de la Haute Garonne; Alain GOURBEYRE, DDEA du Tarn; Marc FILY, DDEA des Hautes Pyrénées; André DESGREZ SDAP du Gers; M. MARCOFF, ministère de la culture; M. Jacques BRUNET, ministère de la culture; Annie AGUILA-GARY, CVRH/MEDDM; Pierre CHANUT Pays Ruthenois; Philippe BERTRAND CRPF; Jean Noël FONDERE, Pays de Foix Haute Ariège; MM. MURILLO et REY, Pays Couserans; Pierre LAPENU, Parc national des Pyrénées, Jérôme COLLIE, CG du Tarn et Garonne; Isabelle TOULET SMEAG; Mme SICRE, Espace Info Energies de l'Aveyron; Gyslaine PERAL, CG Gironde; Florence VIALARET, ONF; Gille LAUVRAY, espace info énergie de l'Ariège; Agnès LEGENDRE CAUE de l'Ariège

RAPPEL DU PROGRAMME

- **Introduction** : mot d'accueil, rappel du contexte du réseau paysage et présentation de la journée.
- **Cadrage général** : les enjeux liés au développement des énergies renouvelables.
- **Développement mutualisé du photovoltaïque par des acteurs agricoles** : l'exemple de la SA 4R.
- **Visite de terrain**: panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles existants, petite éolienne
- **Démarche permettant d'évaluer le potentiel photovoltaïque d'un territoire** : l'exemple du PNR du Haut-Languedoc.
- **Développement de l'éolien** : exemple de l'éolien de petite puissance et parc éolien de Viarouge (commune de Ségur en Aveyron).



INTRODUCTION DE LA JOURNEE

- **Mot d'accueil de M. Pierre BASTIDE, Sociétés SA 4R (Responsabilité, Rigueur, Régularité, Réussir) et SAS ADDER (Agriculture, Développement Durable, Energies Renouvelables).**

M. BASTIDE est heureux d'accueillir cette journée du Réseau Paysage car la qualité du paysage est une question essentielle pour le projet d'aménagement du territoire mutualiste engagé depuis plusieurs années par la SA4R.

La SA (société anonyme) 4R a été créée en 1996 par 160 éleveurs de Veau d'Aveyron et du Ségala sous signes officiels de qualité « Label Rouge » et « Indication Géographique Protégée ». Il s'agit d'une entité économique fondée sur une éthique très forte (illustrée par le sigle 4R) et sur une capacité de remise en question permanente.

La SA 4R a contractualisé avec un abatteur/transformatrice (groupe Bigard) et un distributeur (Auchan) pour produire, valoriser et commercialiser le veau d'Aveyron et du Ségala dans une démarche qualitative permettant une rencontre fréquente entre producteurs et consommateurs.

Profitant de cette expérience collective et mutualiste, certains éleveurs de la SA 4R ont souhaité affirmer davantage leur volonté d'œuvrer pour l'environnement en créant la SAS (Société par Actions Simplifiée) ADDER, interlocuteur privilégié auprès des partenaires pour le développement de projets photovoltaïques mais aussi bois/énergies.

- **Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER, STAEL (Service Territoires, Aménagement, Energie et Logement) DREAL Midi-Pyrénées.**

Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER remercie M. BASTIDE pour son accueil. Elle rappelle que le réseau paysage rassemble des techniciens et des institutionnels du paysage, et bénéficie d'une co-animation de la DREAL et de l'URCAUE.

Plus globalement, si le paysage risque d'être le grand oublié du Grenelle, une occasion d'y remédier est donnée avec la réactivation du Conseil National du Paysage. Dans ce cadre, les premières réflexions montrent que les approches de paysage peuvent être des outils essentiels dans la mise en œuvre du Grenelle notamment pour les thèmes publicité, énergies, trames vertes et bleues, car le paysage constitue véritablement une approche transversale de toutes les préoccupations du Grenelle....

Concernant la présente journée, il a semblé intéressant de programmer des échanges sur le thème « paysage et énergies renouvelables » du fait notamment de l'importance de ce sujet d'actualité, dans un contexte de préoccupations croissantes sur le climat. Elle souligne par ailleurs que dans l'organisation récente de la DREAL, les thématiques « Paysages » et « Énergies » sont dans le même service STAEL en charge plus globalement des politiques territoriales, ce qui traduit bien l'importance des capacités qu'ont les territoires à révéler les résultats des politiques publiques.

Au cours de la journée, elle souhaite que soient abordées trois questions principales :

- Quels sont les enjeux territoriaux des projets d'énergies renouvelables ?
- Y a-t-il des tensions dans le montage des projets ?
- Quels enseignements peut-on tirer des expériences présentées ?

- **Philippe LABAUME, Union régionale des CAUE Midi-Pyrénées.**

En préalable, rappel de la définition du paysage : « ... *partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.* » (Cf. Convention Européenne du Paysage)

Les objectifs fixés au niveau national pour le développement des énergies renouvelables sont ambitieux : réduire d'ici 2020 de 17% les émissions de gaz à effet de serre, et produire par des énergies renouvelables 23% de notre consommation.

Le développement des énergies renouvelables (installation d'éoliennes, développement de cultures énergétiques, développement du bois énergie, équipements solaires,...) a des effets sur les territoires modifiant inévitablement leur fonctionnement et leur perception par les populations. Les démarches paysagères peuvent accompagner ces évolutions.

A travers quelques exemples pratiques repérés avec l'aide précieuse de Frédéric BERLY, il s'agit durant la journée de voir comment les territoires et les acteurs locaux peuvent en amont se préparer et s'organiser pour maîtriser les solutions les plus adaptées à leurs spécificités.

Problématique de la journée

Au-delà des seuls enjeux économiques, au-delà du simpliste débat « pour/contre » voire du syndrome « NIMBY »,...

... comment inscrire le développement des énergies renouvelables dans une « **réelle dynamique territoriale** » prenant en compte les « *facteurs naturels et/ou humains, leurs interrelations et les perceptions des populations* » ?



CADRAGE GÉNÉRAL

- **Présentation des enjeux liés au développement des énergies renouvelables, Frédéric BERLY, Division « énergies » (STAEL/DREAL Midi-Pyrénées). Support : [diaporama](#) disponible sur l'Extranet du Réseau paysage**

La question des énergies renouvelables passionne car elle concerne tout le monde, Dans le diaporama, Frédéric BERLY prévient qu'il s'est efforcé d'aborder la question du paysage.

- Concernant le photovoltaïque

Les objectifs nationaux sont ambitieux : multiplier par 400 la puissance raccordée entre 2007 (13 MW) et 2020 (5 400 MW). Deux installations au sol de grande dimension existent à Lunel et à Narbonne (23 ha).

En Midi-Pyrénées le département le plus avancé est l'Aveyron avec une prédominance de projets portés par des agriculteurs (cf. projet SA 4R). En Haute-Garonne qui arrive en deuxième position les projets sont plutôt portés par des particuliers. L'appréciation des projets par l'Etat associe les DDEA, les SDAP, la DRAC et la DREAL.

Une doctrine des services de l'Etat a été validée au niveau régional (disponible à la DREAL). Elle vise à :

- privilégier la pose de panneaux sur des bâtiments existants: en effet les projets liés à des bâtiments neufs posent problème car souvent ils sont surdimensionnés,
- privilégier le photovoltaïque sur des parkings (ombrière).

Pour les centrales au sol, la priorité est de préserver les zones agricoles, l'enjeu principal, étant souvent l'insertion paysagère (cf. guide du MEEDM : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer).

La doctrine régionale est la base de travail d'un comité qui permet de :

- suivre sa mise en œuvre et les déclinaisons départementales,
- proposer des adaptations en fonction des évolutions réglementaires,
- organiser un cadre d'échanges avec les professionnels de la filière.

- Concernant l'éolien

Le développement de l'éolien s'appuie sur les ZDE (Zones de Développement de l'Éolien).

Si les objectifs nationaux peuvent paraître plus modestes que pour le photovoltaïque (multiplier par 10 la puissance raccordée entre 2007 [2 500 MW] et 2020 [25 000 MW]) les nouveaux projets rencontrent néanmoins davantage d'oppositions.

En Midi-Pyrénées c'est l'Aveyron qui dispose de la plus grande puissance raccordée.

M. Berly signale en conclusion qu'un Schéma régional de l'éolien est en cours d'étude, et qu'un forum éolien organisé le 24 novembre 2009 à Albi.

DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE ET PAYSAGE

- **Exemple de développement mutualisé du photovoltaïque par des acteurs agricoles, Pierre BASTIDE SAS ADDER et Élodie BASTIDE SARL DAVENIR**
Support : [Fiche expérience](#) « Développement mutualisé du photovoltaïque sur bâtiments agricoles » SAS ADDER

Le projet de développement du photovoltaïque de la SAS ADDER se veut porteur de sens, il ne s'agit pas seulement d'une opportunité financière mais d'un engagement citoyen des éleveurs actionnaires. Les subventions obtenues ont permis de légitimer le projet. Il s'agit d'agir sur l'aménagement du territoire en intégrant l'humain : que seraient les paysages ruraux s'il n'y avait plus d'agriculteurs ?

A contrario, Mlle BASTIDE souligne qu'on observe parfois pour certains projets photovoltaïques sur de très grandes toitures, un portage par des sociétés financières sans retombés pour le territoire.

La SAS ADDER a été créée spécifiquement dans le but de fédérer les éleveurs de la SA4R autour de projets de développement mutualisant des compétences et des moyens, essentiellement le photovoltaïque et la filière bois (stockage). Elle associe 77 exploitants agricoles (tous membres de la SA 4R et a permis en 1 an et demi d'installer 30 000 m² de panneaux solaires (à 80% sur des bâtiments existants) avec l'installateur « Photowatt » (société basée en Isère).

En complément du savoir-faire et de l'expérience SAS ADDER, la SARL DAVENIR a été créée pour apporter plus spécifiquement le soutien logistique et l'appui dans le montage de des dossiers aux porteurs de projets, membres ou non de la SA 4R , avec pour objectif de poursuivre le développement de projets groupés de photovoltaïque en toiture. Un premier projet associant 150 exploitations pour 60 000 m² de panneaux a été conduit, un autre associant 50 exploitations pour 20 000 m² de panneaux est prévu en 2010.

Elle indique les intérêts du regroupement et de la mutualisation : lissage des délais de raccordement, mutualisation des coûts de raccordement et des négociations avec les banques, constitution de dossiers types pour simplifier les démarches administratives.

Enfin, d'autres effets positifs ont été obtenus grâce à cette démarche, comme le désamiantage des bâtiments, mais aussi dans certains cas des contraintes techniques ont été rencontrées, comme par exemple concernant la tenue des toitures.

Questions/Commentaires

- Question relative à d'éventuels problèmes d'insertion paysagère des panneaux : Dans la mesure où les panneaux ont été installés sur des bâtiments existants ayant des toitures de qualité médiocre, ils ont souvent amélioré la situation initiale.
- Question sur l'éventuelle pose de panneaux sur des bâtiments de caractère : Dans le projet SAS ADDER, seule une grange ancienne a été équipée, l'intégration est plus facile sur des toitures en ardoise. Il est très important de tenir compte des spécificités locales. Dans certains cas, des compensations par enfouissement des lignes ont été proposées.
- Même si la démarche est remarquable (désamiantage, enfouissement de lignes), avec un effet de surcroît d'entraînement lié à la mutualisation n'y a-t-il pas eu cependant des tensions au cours des projets collectifs: Pas de conflit car les règles sont définies clairement au moment de l'adhésion au projet, avec un principe de priorité sur la

cohérence du groupe; en cas de désaccord profond sur le partage du sens de l'action, la société privilégie l'action collective ;

- Question sur d'éventuelles oppositions d'habitants ou d'élus: Pas d'opposition des habitants ou des maires, les relations avec les administrations ont été très bonnes. Les projets actuels sont très regroupés autour de Rieupeyroux, au sein du périmètre de l'aire protégée pour la production de veaux labellisés « veaux du Segala »; il est intéressant de noter que ce territoire correspond également à une même entité paysagère (le Ségala), . M. BASTIDE précise qu'il est preneur d'idées ; intégrer les intérêts de la préservation des paysages dans le développement et qu'il s'est investi sur la réhabilitation de bâtiments en gîte rural, avec un souci de valorisation du patrimoine
- Des collectivités ont-elles souhaité participer au projet?: Dans l'état actuel des structures, ce n'est pas possible juridiquement car une collectivité ne peut pas intégrer une structure de type SAS.
- Les objectifs de développement du photovoltaïque au regard du potentiel ont-ils été atteints ? Les objectifs sont déterminés par l'adhésion des éleveurs au projet collectif et non par la seule surface en toiture.
- La SA4R a-t-elle prévu de développer l'éolien ? M. BASTIDE fait part de son avis personnel sur la perception négative des éoliennes dans le paysage, et indique que pour le moment cette piste n'est donc pas privilégiée.

- **Visite de terrain : présentation de quelques bâtiments avec panneaux photovoltaïques en toiture : insertion paysagère (perceptions lointaines) et présentation des contraintes d'installation.
Commentaires : Pierre BASTIDE SAS ADDER**



- **Exemple de démarche permettant d'évaluer le potentiel photovoltaïque d'un territoire, Alain COUZINIE vice président du PNR du Haut-Languedoc**
Supports : [diaporama](#) disponible sur l'Extranet du Réseau paysage et [Fiche expérience](#)
« Les paysages de l'énergie, le photovoltaïque dans le PNR du Haut-Languedoc »

Alain COUZINIE rappelle en premier lieu que le schéma éolien du PNR du Haut-Languedoc avait été présenté lors d'une journée d'échange du réseau paysage il y a quelques années.

A partir de 2007, pour éviter un développement anarchique des projets photovoltaïques, et face à de nombreuses sollicitations des développeurs de projets photovoltaïques, le PNR a souhaité engager une réflexion s'inspirant de la démarche du schéma éolien.

Parallèlement le PNR a répondu à l'appel à projet « paysages de l'énergie » lancé par le MEEDM (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer) dans le cadre du Grenelle.

Cette démarche repose sur trois objectifs principaux :

- concevoir une base de données à usage interne du PNR permettant de disposer de données actualisées sur le domaine des énergies renouvelables (techniciens et élus)
- établir un outil d'aide à la décision pour les élus,
- réaliser un document d'information pour le grand public.

La philosophie de l'appel à projet du MEDDM était de favoriser un travail de partenariat entre une structure intercommunale et des étudiants. Des stagiaires de l'école polytechnique de Tours et de l'École du Paysage de Marseille ont donc travaillé avec le PNR d'avril à septembre 2009 aboutissant à un document (non encore diffusable) qui comprend deux volets :

- un premier volet fait le point sur tous les dispositifs possibles (toitures de particuliers, toitures de bâtiments d'activités, ombrières sur parking, centrales photovoltaïques au sol..) et le potentiel d'accueil du photovoltaïque sur le territoire du PNR: ce potentiel est estimé en prenant en compte l'ensemble des contraintes, matérialisées sur une carte (~~en tenant compte de~~ (exposition, pentes, contraintes d'occupation des sols que sont les risques naturels, le couvert forestier, les espaces agricoles sensibles et protégés, les espaces naturels protégés, le patrimoine bâti remarquable...));
- un deuxième volet propose des exemples d'intégrations paysagères, 5 sites du PNR ayant été étudiés à titre d'exemplarité et pour illustrer les potentialités de la démarche : implantation de projets dans une ZPPAUP, panneaux photovoltaïques sur hangar agricole, panneaux photovoltaïques en bardage, exemple d'ombrières sur parking aménagé dans un secteur touristique (parking d'accès à un lac), implantation de centrales au sol sur d'anciens vignobles soumis à arrachages avec une reconversion des parcelles ; une approche expérimentale a été volontairement mise en avant dans le cadre de ces projets réalisée par une étudiante de l'école du paysage de Marseille, avec pour fondement des réflexions sur les questions de « nature et culture », et sur leurs possibilités d'évolution conjointe dans le contexte de développement des nouvelles technologies.

Ce travail doit permettre à présent de faciliter la prise de décisions et l'identification des priorités en matière d'implantation de nouveaux équipements sur le territoire du PNR.

M. COUZINIE précise que les aspects de maîtrise et de gestion du foncier sont essentiels et doivent être pris en compte et étudiés en amont et ce particulièrement pour les projets au sol.

En conclusion, M. COUZINIE fait le parallèle avec la réalisation du schéma éolien, qui a permis au PNR d'avoir du recul: en effet, et globalement sur le territoire du PNR, beaucoup d'éoliennes ont été implantées et le schéma a par conséquent été jugé comme peu sélectif, répondant ainsi

à l'adage « tout ce qui n'est pas interdit est autorisé ». Le travail préalable d'identification des potentiels pour l'implantation des équipements photovoltaïque ainsi que les enseignement tirés de l'éolien devraient permettre un développement harmonieux de cette nouvelle énergie et respectueux des équilibres et des richesses du territoire du Parc.

Questions/Commentaires

- Question relative à l'association de la population pour élaborer le schéma photovoltaïque : Les étudiants ont rencontré tous les services de l'Etat, les élus et la population, et l'acceptabilité de la population leur a semblé plus facile pour le photovoltaïque que pour l'éolien. A titre d'exemple, M. COUZINIE évoque des réunions publiques sur sa commune de 200 habitants : concernant l'éolien 150 personnes s'étaient déplacées principalement par souci d'inquiétudes, alors que pour le photovoltaïque 50 personnes seulement sont venues ;
- Cela reviendrait il à considérer que l'éolien ait donné lieu à de mauvais projets? La précédente charte n'avait pas pris en compte de façon satisfaisante les notions de covisibilité et impact visuel, ni les perspectives de développement important de cette filière; par ailleurs des projets ont été augmentés au moment de leur réalisation (20 éoliennes au lieu de 10) ce qui a conduit à accroître la réticence des populations.
- Question sur l'opposabilité de l'étude: il s'agit d'une étude technique dont la vocation est d'aider à la prise de décision. C'est seulement la charte qui devient opposable aux tiers, et cette étude intervient au moment précis de révision de la charte qui devra donc intégrer des principes et conditions d'équipements en photovoltaïque, sachant qu'une validation préalable des services de l'Etat, des collectivités membres du parc et du CNPN devra être obtenue avant la mise en oeuvre de la charte. Il est par ailleurs précisé que la charte ne prévoit que des mesures à caractère général, et les projets devront par conséquent au cas par cas faire l'objet d'études paysagères approfondies.
- Les conséquences sur la valeur du foncier ont elles été évaluées ? : Il est difficile de répondre précisément car on ne dispose pas du recul nécessaire; la question devrait de toute façon se poser lors de la révision des documents d'urbanisme

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN ET PAYSAGE

- **Parc éolien de Viarouge, commune de Ségur en Aveyron, Mellyn MASSEBIAU responsable de développement société Néo Galia (ex RDE)**
Support : [diaporama](#) disponible sur l'Extranet du réseau paysage et [Fiche expérience](#) (en attente)

Néo Galia est la filière énergie renouvelable d'« EDP » (énergie du Portugal) dont les missions sont de : développer, construire puis exploiter des éoliennes.

Le projet de Viarouge comporte 6 éoliennes de 2 MW et de 125 m de hauteur (à l'époque le seuil maximal de 12 MW à ne pas dépasser par projet était obligatoire, ce qui a changé depuis). Le parc produit l'équivalent de la consommation d'environ 20 000 hab. hors chauffage. Le projet a débuté en 2002 pour une mise en exploitation en 2007, ce qui au regard des projets d'implantation de ce type est noté comme relativement court.

A titre de comparaison, le standard actuel pour une les éolienne est de 85 à 150 m de hauteur totale, pour une production unitaire de 3 MW.

La méthodologie de conception du parc éolien est identique à celle prévue par le schéma éolien du PNR du Haut-Languedoc avec des éléments plus fins sur les potentialités éoliennes. Elle s'est également inspirée d'un guide du MEEDM actuellement en cours de révision.

En Aveyron le schéma départemental de l'éolien est une référence pour beaucoup de paysagistes. En 2002, le Lévézou avait été jugé comme intéressant pour le développement de l'éolien.

Pour le projet de Viarouge, un gros travail d'analyse paysagère a été réalisé en amont avec la réalisation d'une maquette, de photomontages et de cartes de covisibilité. Le projet a nécessité beaucoup de concertation avec de nombreux partenaires.

M. MASSEBIAU exprime une forte attente concernant les schémas régionaux éoliens qui devraient permettre de mieux cadrer les projets.

Le Grenelle II devrait soumettre les projets éoliens à la législation des ICPE (Installations classées pour l'environnement)

Commentaires

- Le représentant de la DDEA de l'Aveyron considère le projet de Viarouge comme un bon projet.
- Il serait intéressant de pouvoir engager une évaluation des projets éoliens sur la région pour disposer d'un retour d'expériences.

- **Evocation du petit éolien, Frédéric BERLY DREAL MP**

M. KRUG de Krug SARL, société spécialiste des éoliennes de petite puissance, étant absent, F. BERLY fait un point rapide sur le petit éolien.

Concernant le régime des autorisations :

- moins de 12 m de hauteur totale : aucune autorisation
- de 12 à 50 m, pas de permis de construire

Dans tous les cas, si il y raccordement au réseau il faut que le projet se situe en ZDE.

Attention à certains « fantasmes », notamment le petit éolien en ville ne fonctionne pas très bien à cause des turbulences.

Les tarifs de rachat vont évoluer. La question de l'autoconsommation est un enjeu important pour le petit éolien

CONCLUSION

Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER souligne la richesse des débats et l'impérieuse nécessité de rapprocher les points de vue. Il faut pouvoir associer des énergies différentes (vent, eau, soleil, biomasse) en fonction des spécificités et des contraintes des territoires : dans un site protégé on peut par exemple privilégier le photovoltaïque à l'éolien.

Dans les espaces sensibles un travail de conception qualitative peut apporter une solution (cf. exemples d'intégrations présentées par le PNR du Haut-Languedoc)

Un travail important semble néanmoins nécessaire pour améliorer la concertation avec la population.

Anne CHUNIAUD, animatrice du réseau paysage à la DREAL annonce qu'une réunion plénière du réseau paysage sera prochainement programmée pour échanger ensemble sur le bilan de l'année 2009 et proposer des orientations pour 2010. A cet effet, un mini questionnaire sera transmis préalablement aux membres du réseau pour identifier les besoins et les attentes en terme de ressources et de connaissances, d'actualités, de sujets pouvant donner lieu à des journées d'échanges d'expériences comme aujourd'hui, de fonctionnement du réseau paysage notamment. Les résultats seront partagés lors de la réunion plénière précitée.

TROIS FICHES EXPERIENCES DISPONIBLES

- Fiche expérience « Développement mutualisé du photovoltaïque sur bâtiments agricoles » SAS ADDER
- Fiche expérience « Les paysages de l'énergie, le photovoltaïque dans le PNR du Haut-Languedoc » PNR Haut-Languedoc
- Fiche expérience « parc éolien de Viarouge » (en attente)

BIBLIOGRAPHIE

- Les impacts environnementaux et paysagers des nouvelles productions énergétiques sur les parcelles et bâtiments agricoles, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, avril 2009 (téléchargeable sur le site du MAP)

ACCÈS À L'EXTRANET DU RÉSEAU PAYSAGE MIDI-PYRÉNÉES:

- A partir du site Internet de la DREAL:
www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/
- Aller à «Espace professionnel» puis « Extranets».
- Les différents réseaux régionaux s'affichent, aller à «Réseau paysage».
- Codes d'accès : nom d'utilisateur: *extra_mip* ; mot de passe: *midi123*